



Urgent bon de commande annulé

Par **Berni06**, le **12/09/2009** à **13:41**

Bonjour,
Je souhaite savoir qu'elle est la valeur juridique d'un bon de commande en effet j'ai reçu un bon de commande de mon client le 01/09/09 puis il a annulé la commande de le 09/09/09 juste avant le 14/09/09 date à laquelle je devais travailler pour lui pendant 30 jours!!!
j'ai préparé les 30 jours de travail et perdu d'autres opportunités de contrat à cause de cette annulation.
Le bon de commande m'a été envoyé par l'entreprise. Par contre, il n'y a pas de signature! j'ai plusieurs mails précisant les dates et la nature de la demande.
Qu'en pensez vous, je peux faire recours? il me propose de m'indemniser seulement de mes billets d'avions...
merci par avance

Par **reno_8**, le **14/09/2009** à **23:19**

Situation assez compliquée étant donné que le doc n'est pas signé...
Maintenant tout dépend de vos conditions de vente qui doivent exister et avoir été communiquées au client...
Attention, le droit commercial permet à un client de se rétracter au bout de 7 jours, ce délai semble être dépassé dans votre cas donc cela est à votre bénéfice.
conseil : parlez-en à votre expert comptable qui s'il est bon vous guidera vers un avocat du droit des affaires. Vous aurez plus de précision

Par **Berni06**, le **15/09/2009** à **00:08**

merci pour ces informations
j'ai consulté un conseil juridique qui m'a indiqué que mon affaire était recevable devant le tribunal du commerce. S'il le faut j'irais jusque là.
Mais Je

préfère un accord à l'amiable avec mon client.